

TRAVAUX POUR LA PRESERVATION DES COURS D'EAU

ACCORD-CADRE 2018-2022 – PHASE CONSULTATION

OPERATION FICTIVE

4 - CAHIER DES CHARGES POUR L'ELABORATION DU DEVIS-TYPE

Le présent cahier des charges présente deux opérations type susceptibles de faire l'objet de marchés subséquents de l'accord-cadre.

Il s'agit d'une part de la réalisation d'un passage à gué, et d'autre part de la mise en place de clôtures sur les berges d'un cours d'eau.

Ces opérations sont fictives et permettront au maître d'ouvrage de comparer les candidats en jugeant du prix des offres et des moyens utilisés. Nous considérons ici que les deux opérations ont lieu à Toy-Viam.

Pour les deux opérations, il est demandé au candidat de détailler le prix (installation de chantier, fournitures, mise à sec, etc.) dans son offre, de préciser les différentes étapes du chantier ainsi que les moyens utilisés (matériels et humains) pour réaliser les chantiers.

Prescriptions générales :

L'objectif des travaux est d'améliorer l'état des milieux aquatiques ; aussi, une attention particulière sera apportée pour limiter l'impact des interventions sur les ruisseaux et les terrains adjacents. Toutes les précautions seront prises pour éviter toute pollution aux cours d'eau. Les éventuels déchets issus des chantiers seront évacués hors des parcelles. Il est demandé aux candidats de préciser les mesures particulières prises dans la note technique à joindre avec l'offre.

1 / Passage à gué

- Le passage à gué doit permettre aux troupeaux, mais aussi aux tracteurs agricoles de franchir le cours d'eau sur une surface porteuse. Nous considérons ici que les conditions optimales sont réunies, en termes d'accès aux terrains (porteurs) pour les engins et camions de matériaux, et que le site d'aménagement est situé à proximité d'une route.
- Dimensions : 3 mètres de large / 5 mètres de long sur chaque berge ; le lit du ruisseau (1 mètre de large) n'est pas empierré, nous considérons ici qu'il est suffisamment caillouteux pour supporter le passage d'engins.
- Décomposition du chantier :
 - décapage des terres sur les berges sur 30 cm;
 - fourniture et mise en place d'un bastaing en aulne ou châtaigner en pied de berge ;
 - fourniture et pose d'un géotextile ;
 - fournitures et mise en place de matériaux de carrière 0/150 sur 30 cm d'épaisseur
 - fournitures et mise en place d'une couche de finition 0/31,5
 - remise en état et repli

2 / Mise en place de clôtures (proposer deux devis, un pour chaque type de clôtures : électriques et barbelés)

Nous demandons aux candidats de proposer un devis type pour la mise en place de clôtures sur 1000 mètres de berges d'un ruisseau d'une largeur moyenne d'un mètre. (Le territoire abrite une majorité de linéaires de cours d'eau d'une taille moyenne inférieur au mètre, mais malgré cela des aménagements seront potentiellement réalisés sur des rivières d'une largeur supérieure).

Les clôtures doivent être durables.

Nous considérerons que la parcelle fictive est facilement accessible, que le terrain présente une bonne portance.

Les deux devis comprendront les fournitures nécessaires pour la mise en place des clôtures :

- Les piquets en châtaigner. On prévoira un écartement entre deux piquets de 5 mètres.
- Les fils de fer barbelés (2 rangs) ou électriques (1 rang). Le rang le plus bas devra permettre au bétail de brouter sans laisser la possibilité aux veaux de traverser (sécurité).
- Les isolateurs pour les clôtures électriques et les cavaliers pour les clôtures barbelées.
- Le bloc d'électrification pour les clôtures électriques.